

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.1 décisions budgétaires

Tarifs 2022 des prestations du
CCAS

DATE DE CONVOCATION
24 février 2022

Nombre d'Administrateurs
en exercice : **16**

Nombre de présents : **14**

Nombre de votants : **14**

La Présidente

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2022-02-03

L'an deux mil vingt deux

le vingt huit février deux mil vingt deux à dix-huit heures trente

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Nadia MEZRAR, Présidente.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme DUDOUET – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – M. SACHOT – M. NICAISE – Mme SCOTE – Mme LAMBERT – M MAUGER – Mme JAFFRENNOU – Mme LOISEAU – Mme POILPRE – Mme BREANT

Excusée :

Mme DUVAL
M. LE NOE

Mme LOISEAU est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Nadia MEZRAR, la Présidente du CCAS

La Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf dispose d'une résidence autonomie dans laquelle est proposée la location de logements mais aussi un certain nombre de prestations et services (blanchisserie, animations, téléassistance).

Il convient de délibérer chaque année sur les tarifs de ces différentes prestations.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;
L'article 353-9-2 du Code de la construction et de l'habitation ;
La délibération 2018-06-25 ;

Considérant

Que chaque année, les tarifs de ces différents services doivent être votés ;

Que Madame la Présidente du CCAS, et comme cela l'a été pour les prestations municipales, propose un gel de tous les tarifs pour l'année 2022, soit une reconduction des tarifs de 2021, sans aucune augmentation ;

Que cette proposition est faite maintenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens, notamment les personnes âgées ;

Au regard de ces éléments, il est proposé de reconduire, à partir du 1^{er} avril 2022, les tarifs suivants :

RA – Loyer T1 bis	Mois	542.23 €
RA - Prestations supplémentaires/charges	Mois	26.75 €
RA - Chambres d'hôtes	1 nuit	41.50 €
	2 nuits	58.70 €
	Nuit suppl	27.30 €
RA - Chambres d'hôtes Tarif social	mois	162.90 €
	semaine	40.73 €
Logement d'insertion- loyer T2	Mois	267.09 €
Logement d'insertion – loyer T3	Mois	299.60 €
RA - repas	L'unité	4.85 €
RA – repas festif (à thème)	L'unité	12.00 €
RA - Blanchisserie	Lavage	5.05 €
	Lavage+ repassage	10.10 €
Téléassistance	mois	15.85 €
Téléassistance – Détecteur de chute	mois	3.90 €
Téléassistance – Garde de clés	mois	6.00 €
Téléassistance – Levée de doute	Par intervention	78.00 €

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 14 voix contre 0 Abstention 0

Article 1 : de valider les tarifs des prestations du CCAS, tels qu'ils sont présentés ci-dessus, et de contribuer à les appliquer à partir du 1^{er} avril 2022 ;

Article 2 : d'autoriser Mme la Présidente du CCAS à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de ces tarifs.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits